



**UNE POLITIQUE  
RÉNOVÉE POUR  
L'EMPLOI DES  
PERSONNES  
HANDICAPÉES**



**Confédération nationale  
handicap & emploi des  
organismes de placement spécialisés**

Siège social :

**55, rue Boissonade, 75014 Paris**

**Tél. 01 48 05 23 09**

Contacts :

**Gilles LENICE, Tél. 06 47 91 18 55**

**Marie-Pierre FERRAND, Tél. 06 62 04 63 00**

**[cheops@cheops-ops.org](mailto:cheops@cheops-ops.org)**



## *Un capital d'ingénierie et de compétences... au service de l'humain*

L'année 2012 est une année marquée par une forte dégradation de la situation économique et sociale d'une partie de la population déjà particulièrement vulnérable : les personnes en situation de handicap.

Le réseau des Organismes de Placement Spécialisés, identifié sous le label Cap emploi, intervient sur le terrain, en première ligne depuis une trentaine d'années, en appui direct auprès de ces personnes et des employeurs qui mobilisent leurs compétences et motivations.

Cette expertise, acquise dans des contextes politiques et économiques changeants, nous amène aujourd'hui à tirer la sonnette d'alarme auprès des décideurs de demain, et ce malgré les moyens considérables investis ces dernières années et surtout au-delà de la communication, gérés par les Fonds collecteurs, qui en a été faite.

Aujourd'hui, devant l'urgence de la situation, la Confédération nationale Handicap Emploi des Organismes de Placement Spécialisés (CHEOPS) des Cap emploi porte la responsabilité morale de concourir à l'amélioration de la situation. L'enjeu du présent document est d'objectiver notre analyse de la situation actuelle, mais surtout d'être force de proposition.

Les axes de progrès que nous vous proposons sont réalistes et tiennent compte de la situation actuelle du pays.

Ces dix dernières années, le réseau Cap emploi a réalisé les 2/3 des placements en suivant 1/3 du public reconnu handicapé inscrit à Pôle emploi.

*Nous souhaitons faire plus et mieux, nous devons faire mieux et plus.*

Le Président,  
**Jean-Pierre BENALET**

Le Vice-Président,  
**Camille MONIN**





# *Le Partenariat est notre culture...*

## **Cheops, confédération nationale du réseau des cap emploi, opérateurs de placement des personnes handicapées**

Le 23 novembre 2011, les deux réseaux UNITH et Réseau National OHÉ PROMÉTHÉE ont uni leurs forces au sein de la Confédération nationale Handicap Emploi des Organismes de placement spécialisés, baptisée CHEOPS.

CHEOPS est le prolongement de la loi du 28 juillet 2011 qui a réaffirmé le rôle déterminant des Organismes de placement spécialisés, conventionnés CAP EMPLOI, chargés de la préparation, de l'accompagnement et du suivi durable de l'emploi des personnes handicapées, financés par l'AGEFIPH, le FIPHFP et PÔLE EMPLOI.

Reconnue par l'État, CHEOPS représente les Organismes de Placement Spécialisés au sein des différents organismes consultatifs en charge de la politique d'emploi des personnes handicapées : Comité de Concertation National, Comité National Consultatif des Personnes Handicapées...

### **Ses axes majeurs :**

- Valoriser les résultats remarquables du Réseau Cap Emploi
- Maintenir et développer les moyens qui lui sont affectés
- Emettre des propositions
- Apporter un avis sur les projets de décrets et de lois
- Contribuer au développement de l'emploi des personnes handicapées
- Accompagner la représentation régionale de CHEOPS

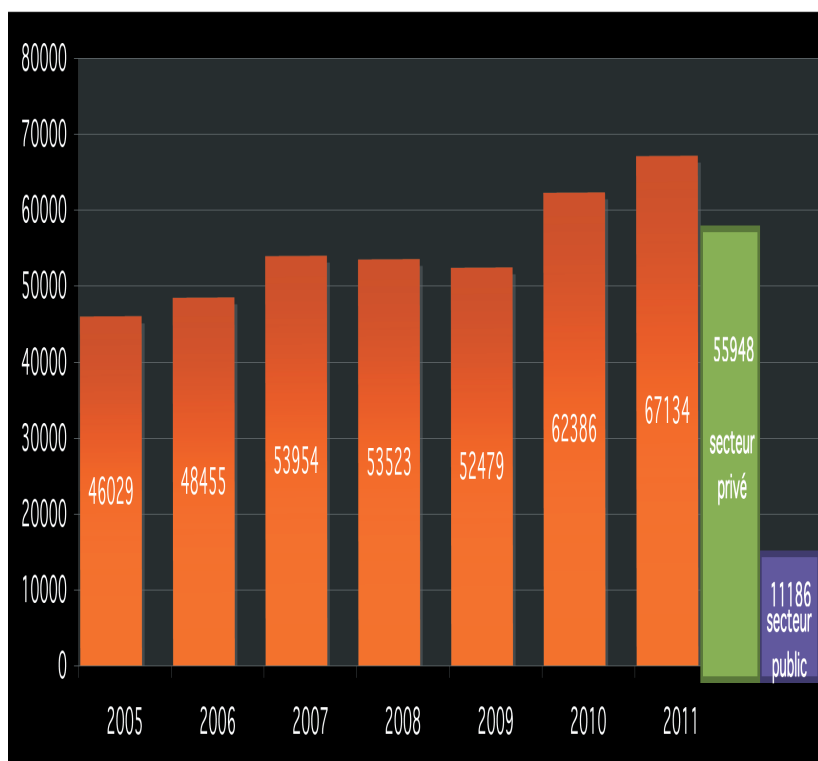
### **CHEOPS en quelques chiffres :**

- 107 structures portées par des associations gestionnaires à but non lucratif réparties sur le territoire national et métropole constituant un réseau d'experts et de proximité
- 99000 personnes handicapées prises en charge
- 67 134 placements réalisés
- 47 069 visites d'employeurs réalisées

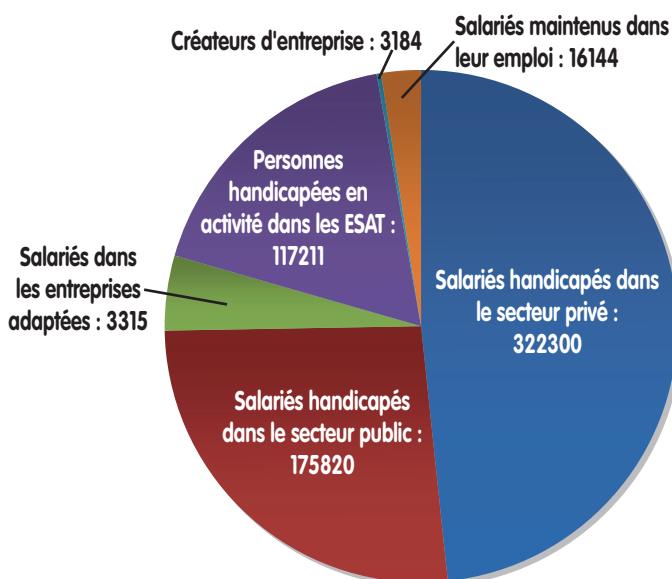


# Quelques chiffres

## LE PLACEMENT



## L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES



Chiffres au 31 décembre 2010. - Source : AGEFIPH – Darès. En 2009, 65% des établissements du secteur privé ont employé directement au moins un travailleur handicapé.

**650 000 personnes handicapées travaillent**



# Le saviez-vous ?

## *Le chômage des personnes handicapées - une réalité*

- **Une dégradation majeure et récente de l'emploi des personnes handicapées** : avec 273 308 demandeurs d'emploi handicapés inscrits à Pôle Emploi au 30 juin 2011(+ 13,9% en 1 an à comparer avec celle de l'ensemble du public : + 4,3%), représentant 6,5% de la demande d'emploi, il apparaît clairement que les personnes handicapées, plus vulnérables, sont les premières victimes de la hausse du chômage.

**Afin d'illustrer ce propos, on peut observer que l'évolution de la population handicapée au chômage contraste fortement avec les demandeurs d'emploi tous publics :**

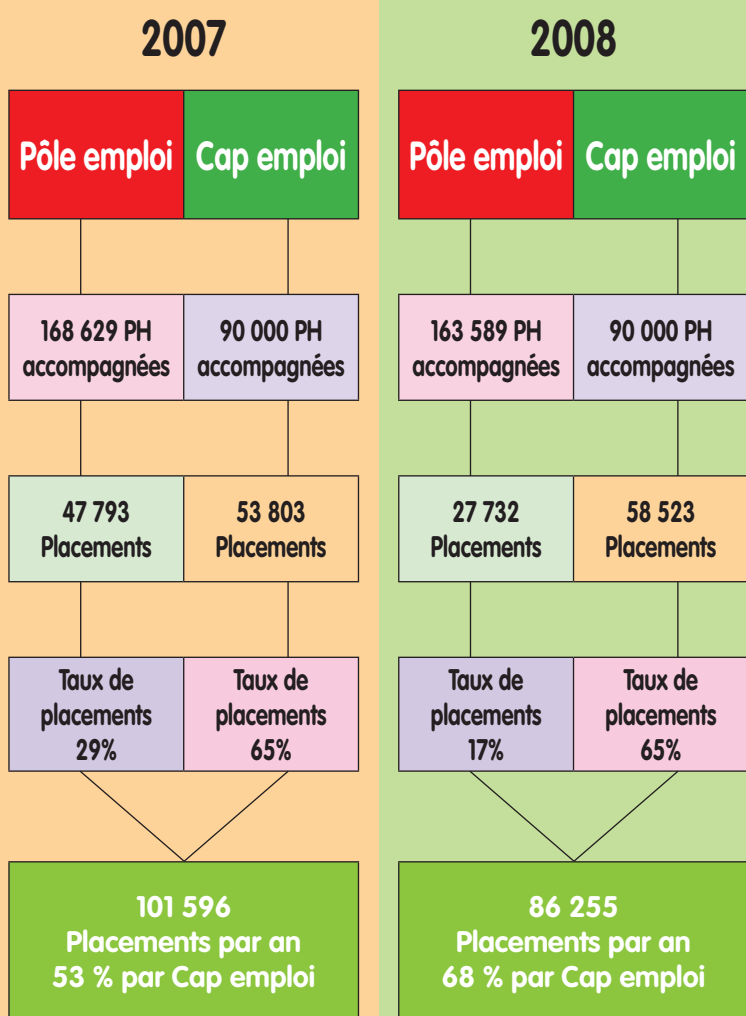
- **une population plus masculine** : les femmes représentent 44% des personnes handicapées contre 51% tous publics,A
- **une population deux fois plus âgée** : les seniors 50 ans et + représentent 41% des personnes handicapées contre 20% tous publics,
- **une population sous-qualifiée** : les niveaux de formation inférieure au CAP représentent 30% des personnes handicapées contre 19% tous publics,
- **une population dont l'accès à l'emploi reste plus complexe** : les chômeurs longue durée (> 1 an) représentent 53% des personnes handicapées contre 39% tous publics,
- **une population marquée par la précarité** : les chômeurs très longue durée (> 2 ans) représentent 30% du public handicapé contre 19% tous publics,
- **une population marquée par la durée du chômage** : l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage pour les personnes handicapées est de 21,5 mois contre 15,3 tous publics.



# Constats

## L'accompagnement des Personnes Handicapées en France

Source : Rapport de la Cour des Comptes Cinquième Chambre RC58870/5.



### La proposition de la confédération des associations gestionnaires de Cap emploi

Confier aux équipes CAP EMPLOI l'accompagnement vers l'emploi de l'ensemble des Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (demandeurs d'emploi reconnus handicapés).

# Pleins feux sur les 4 axes de



## 22 PROPOSITIONS POUR UN CONTRAT D'ENGAGEMENT

*« Nous mettons tout en  
œuvre pour que notre  
mission d'intérêt général  
soit toujours au centre  
de nos actions. »*

Siège social :

**55, rue Boissonade, 75014 Paris**  
**Tél. 01 48 05 23 09**

Contacts :

**Gilles LENICE, Tél. 06 47 91 18 55**  
**Marie-Pierre FERRAND, Tél. 06 62 04 63 00**

**[cheops@cheops-ops.org](mailto:cheops@cheops-ops.org)**

1

# RENFORCER L'ACCÈS A L'EMPLOI



- ✓ Faire bénéficier chaque personne handicapée en démarche active de recherche d'emploi orientée sur le marché du travail par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, d'un parcours adapté par un accompagnement de l'opérateur spécialisé Cap Emploi.
- ✓ Soutenir et amplifier la politique de contrats d'alternance pour les travailleurs handicapés.
- ✓ Multiplier les outils d'immersion en entreprise avec des périodes plus longues que le droit commun.
- ✓ Favoriser le passage des personnes handicapées du milieu protégé vers le milieu ordinaire du travail.
- ✓ Instituer Cap Emploi comme le guichet unique local des employeurs publics et privés en matière de politique d'emploi des personnes handicapées.



2

# AMPLIFIER L'ACCÈS A LA FORMATION



- ✓ Développer l'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées par la reconnaissance du statut de stagiaire de la formation professionnelle et par la garantie d'une rémunération sur la durée du stage.
- ✓ Pour le droit à la formation inclusive, mettre en œuvre le Décret d'application permettant le réel accès à la formation des personnes handicapées et à leur compensation : accessibilité des locaux, accessibilité pédagogique, aménagement des parcours de formation (temps partiel), remédiation cognitive.
- ✓ Soutenir et amplifier la politique de contrats d'alternance pour les TH.
- ✓ Promouvoir une politique adaptée de validation et valorisation des acquis de l'expérience.
- ✓ Intégrer l'ensemble des Cap Emploi dans les politiques concertées entre l'Etat et les conseils régionaux : prescription, conventionnement, diagnostic emploi/formation...
- ✓ Maintenir le financement de l'offre de formation transférée par l'Etat à l'Agefiph en 2011 : soit 5 800 parcours de formation réservés aux personnes handicapées.
- ✓ Associer les représentants de CHEOPS concernant l'évolution de l'offre de formation des Centres de Rééducation Professionnelle.
- ✓ Reconnaître CHEOPS comme Observatoire des métiers et des formations liés au reclassement professionnel des personnes handicapées.

# 3 SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS



- ✓ Promouvoir un accompagnement spécialisé pour une pleine et entière citoyenneté des personnes en situation de handicap.
- ✓ Mettre en œuvre le droit absolu à la compensation du handicap pour la formation, l'accès à l'emploi et le maintien.
- ✓ Simplifier les formalités administratives et réduire les délais de traitement de dossiers pour les personnes handicapées et les employeurs.
- ✓ Mettre l'accent sur la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi : notamment, étendre les accords de l'ANI sur la partie fonds sécurisés des parcours professionnels et impacter la ligne financière « reclassement des salariés » vers les salariés en difficulté de santé au travail.
- ✓ Reconnaître les Cap Emploi comme interlocuteurs privilégiés des employeurs sur l'accès à l'emploi, le maintien dans l'emploi et le suivi des salariés handicapés.

4

# MESURES INSTITUTIONNELLES



- ✓ Reconnaissance législative de CHEOPS en tant qu'instance représentative des Organismes de Placement Spécialisés.
- ✓ Reconnaissance des OPS - Cap emploi comme membre du service public de l'emploi régional et application des circulaires au plan local et départemental.
- ✓ Reconnaissance de la mission du service public et du service social d'intérêt général, non soumis à la procédure des marchés.
- ✓ Publication d'un décret sur les Organismes de Placement Spécialisés fixant leur statut, leur mission et les modalités de leur pérennisation.

*L'emploi un devoir  
de société...*

**2012 – 2017**

## **NOS ENGAGEMENTS**

- 350 000 contrats sur 5 ans,
- 30 000 contrats d'alternance,
- 120 000 travailleurs handicapés formés et qualifiés,
- 250 000 employeurs sensibilisés, conseillés et bénéficiant d'un appui opérationnel au recrutement,
- Création d'un Observatoire des métiers et des formations liés au reclassement professionnel des personnes handicapées.

*"L'emploi c'est l'affaire de tous  
et chacun doit pouvoir  
y contribuer."*